

AFFAIRE N° 28. - Alimentation en eau potable de la Montagne Ruisseau Blanc (Moulin Cader par chemin Communs) - Intervention de la Direction Départementale de l'Équipement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à confier au Service Départemental de l'Équipement les études et la surveillance des travaux d'alimentation en eau potable de la Montagne Ruisseau Blanc (Moulin Cader par chemin Communs).

L'intervention du Service de l'Équipement s'effectuera conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 23 Avril 1949, lesquels comportent en particulier le mandatement d'honoraires à son profit dans des conditions définies.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2313-21 du Budget de 1971 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

vu
le 12 juillet 1971
P. G. Tafel
maire fédéral
que Ph. Kessler
a copie certifiée conforme
valeur des Affaires Financières
Signature: M. C. ALANCON